

---

**Nombre de membres**

**Séance du 03 décembre 2018**

**en exercice:** 8

L'an deux mille dix-huit et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 décembre 2018, s'est réunie sous la présidence de Michel PIALET

**Présents :** 7

**Sont présents:** Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel DURAND-GASELIN, Michel RISSE, Paul KELLER

**Votants:** 8

**Représentée:** Chantal MEBREK par Evelyne AGNIEL

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Michel RISSE

---

**Compte-rendu de la séance du 03 décembre 2018**

**Ordre du jour :**

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du précédent Conseil municipal en date du 19 septembre 2018

- Décision modificative
- Délibération SCI Hugo
- Débat orientation budgétaire
- Travaux (forestier, camping, accessibilité ERP - Etablissement recevant du public)

Questions diverses:

- Information sur les mines
- Location salle des fêtes

## Délibérations du conseil:

### Vote de crédits supplémentaires - Malbosc ( DEL 023 2018)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, compte tenu de l'accident survenu à monsieur Franck BERTHON, cantonnier de la Commune remplacé un temps par monsieur Antoine CHAMBOREDON et de l'arrêt pour longue maladie de Sylvia BROCHIER, secrétaire de mairie également remplacée par madame Zina RISSE-TAMDJRIT, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6281	Concours divers (cotisations)	-5902.75	
6288	Autres services extérieurs	-1000.00	
6411	Personnel titulaire	-3500.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11000.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1442.47	
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	-10000.00	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	-2039.72	
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Approuvé à l'unanimité**

### Frais bancaires SCI HUGO ( DEL 024 2018)

Suite au transfert du budget de l'eau au SISPEC (Syndicat Intercommunal de Service Public de l'eau en Cévennes), une erreur de relevé a occasionné des frais bancaires pour l'abonné SC I Hugo.

Monsieur le maire propose au conseil de prendre en charge les frais bancaires restants pour la somme de 74.20€.

Ces frais seront remboursés sur la ligne comptable Article 678 Chapitre 67.

**Approuvé à l'unanimité**

### **Débat orientation budgétaire ( DEL 025 2018)**

Désormais la commune n'a plus à gérer qu'un seul budget composé du fonctionnement et l'investissement.

Cela nous va nous permettre d'avoir pour l'année 2019, une vision assez simple de la programmation budgétaire.

En matière de fonctionnement, les dépenses liées aux salaires devraient être sérieusement réduites puisqu'il n'y aura plus qu'un seul salaire à temps complet (35h) et deux salaires à temps non complet compris entre 6h et 28h. Cela représente une baisse sensible.

En matière d'investissement, les économies dégagées sur le fonctionnement nous permettront peut-être des travaux ou des études pour les projets à venir.

Cependant il faut constater une baisse sensible de la DGF qui était de 77.000€ en 2012 et est aujourd'hui d'environ 63.000€.

**Approuvé à l'unanimité**

Monsieur le maire informe les membres du conseil des projets à venir:

#### **OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

- L'ONF a mis en adjudication les parcelles de la forêt communale d'une surface de 14ha35 pour la somme de 9600€. C'est la société La forestière qui a acheté la coupe et qui effectuera prochainement les travaux. La sortie des bois se fera par Malons.

#### **ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

- Des travaux d'accessibilités sur les établissements recevant du public (ERP) sont obligatoires. Nous aurons à effectuer des travaux pour les locaux acceptant du public en respectant les normes prévues pour les handicapés, cela concerne la salle des fêtes, l'église, la mairie et dans un proche avenir des toilettes publics.

#### **RENOVATION LOGEMENT**

Bernard PERRET, ancien instituteur de Malbosc, quitte prochainement l'appartement qu'il occupait au-dessus de l'école. Cet appartement d'environ 80m2 doit être rénové. Nous avons débattu de la destination à venir de celui-ci. Il est discuté de soit faire 2 appartements de 40m2, soit le conserver en entier, ou encore et sur proposition de Michel DURAND-GASSELIN de le transformer en gîte d'étape qui fait cruellement défaut sur un GR allant des Vans à Génolhac.

#### **CONTENTIEUX ROUTES SABUSCLES**

Le contentieux relatif aux coupes de bois qui avaient été réalisées en 2017 près de Sabuscles, là où les véhicules forestiers avaient fortement dégradés les routes et chemins, est en voie de règlement.

Par ailleurs, il faudra réaliser les travaux nécessaires de **réparations sur les autres routes** de la commune là où l'urgence se fait sentir.

### **CAMPING DU GOURNIER**

Le camping a souffert cet été d'une panne régulière de l'assainissement autonome malgré 2 interventions de l'entreprise LAGANIER. Il s'avère nécessaire d'effectuer en totalité des travaux sur l'installation. Un appel d'offre sera ouvert prochainement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **INFORMATION SUR LES MINES**

La société d'étude GEODERIS a recensé les mines (principalement d'antimoine) sur le territoire de la Commune, il y a environ 20 impacts de mine. Naguère l'Etat en était responsable, aujourd'hui c'est le propriétaire terrien.

On peut consulter l'emplacement de ces mines sur des cartes à la mairie.

#### **LOCATION SALLE DES FÊTES**

5 membres de l'association SADHANA (cours de yoga) font partis du public assistants au Conseil.

Monsieur le Maire félicite la Présidente de SADHANA, madame SUZANNE Elisabeth pour son calendrier exhaustif. Après un débat sur l'historique de l'association SADHANA et des tarifs payés à l'occasion de différents stages il a été convenu que pour les 5 week end de stage à venir ; il leur sera demander 50€ par WE.

Concernant un stage d'été d'une durée de 3 semaines du 29 juillet au 18 aout 2019, le tarif proposé est de 250€ par semaine.

Une consultation rapide sera faite avec les autres associations relative à l'occupation de la salle des fêtes pendant ces trois semaines d'été pour s'assurer de la vacance de la dites salle pendant cette période.

**Fin du Conseil 20h**